



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 2 juin 2020   19 h par voie de t  l  conf  rence sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

 TAIENT pr  sents   cette t  l  conf  rence : Mesdames les conseill  res Francine Marcoux et Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Maurice Bri  re et Jean Laniel.

 TAIT absent   cette t  l  conf  rence : Monsieur le conseiller Cl  ment Larocque.

 TAIT  galement pr  sente   cette t  l  conf  rence : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

### **OUVERTURE DE LA S  ANCE**

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

**2020-06-92**

### **POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA S  ANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020 PAR T  L  CONF  RENCE**

ATTENDU le d  cret num  ro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a d  clar   l'  tat d'urgence sanitaire sur tout le territoire qu  b  cois pour une p  riode initiale de dix jours;

ATTENDU les d  crets num  ros 222-2020, 388-2020, 410-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020 et 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge chacun cet   tat d'urgence, donc actuellement en vigueur jusqu'au 3 juin 2020;

ATTENDU l'arr  t   2020-029, 3   alin  a, de la ministre de la Sant   et des Services sociaux autorise les membres   prendre part, d  lib  rer et voter   une s  ance par tout moyen de communication;

ATTENDU l'arr  t   2020-029, 3   alin  a, de la ministre de la Sant   et des Services sociaux qui pr  cise que lorsque la loi pr  voit qu'une s  ance doit  tre publique, celle-ci doit  tre publicis  e d  s que possible par tout moyen permettant au public de conna  tre la teneur des discussions entre les participants et le r  sultat de la d  lib  ration des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'int  r  t public et pour prot  ger la sant   de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la pr  sente s  ance soit tenue par t  l  conf  rence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autoris  s   y  tre pr  sents et   prendre part, d  lib  rer et voter   la s  ance par t  l  conf  rence;

### **EN CONS  QUENCE**

IL EST PROPOS   PAR madame la conseill  re Francine Marcoux

ET R  SOLU QUE ce conseil accepte que la pr  sente s  ance soit tenue par t  l  conf  rence et que les membres du conseil et la directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re, madame Anik Morin, puissent y  tre enregistr  e afin de r  pondre aux divers arr  t  s minist  riels.

Adopt     l'unanimit  .

Le maire, monsieur Roland Montpetit soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2020.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Rapport du Maire – Bilan financier 2019
  - 4.2 Adoption des comptes de la période;
  - 4.3 Adoption des états financiers du mois d'avril 2020;
  - 4.4 Modification de l'interdiction d'accès aux édifices et terrains municipaux;
  - 4.5 Val-des-Bois - Situation géographique exceptionnelle.
5. Urbanisme et Environnement
  - 5.1 Station de lavage à bateau – Correction de la reddition de compte;
  - 5.2 Désignation de l'aide-inspectrice au titre de fonctionnaire municipal.
6. Voirie
  - 6.1 Contrat de service avec le MTQ concernant le déneigement de la route 309  
- Délégation de signature.
7. Varia
8. Période de questions (questions reçues par courriel avant le 2 juin 2020 à 16 h).
9. Fermeture de la séance.

**2020-06-93**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-94**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
5 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du 5 mai 2020 tenue par téléconférence.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-95**

**RAPPORT DU MAIRE – BILAN FINANCIER 2019**

Roland Montpetit, maire : J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, un aperçu de la situation financière de la municipalité de Val-des-Bois.

**ÉTATS FINANCIERS**

La firme de comptables agréés Marcil Lavallée, a effectué la vérification de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019. Pour cet exercice, la Municipalité a réalisé un surplus de 81 799,70 \$.

**RÉALISATIONS 2019 :**

- Achat d'une camionnette
- Achat et installation du parc pour enfants
- Achat d'une structure aquatique
- Achat d'un balai de rue
- Installation d'une thermopompe dans les bureaux municipaux
- Achat et installation d'un système audiovisuel au Centre communautaire
- Tenue d'un camp de jour
- Réaménagement de la bibliothèque
- Lancement de la Politique familiale et des aînés
- Mise à jour du règlement de nuisance (RM03-2019)

- Première édition de la Folle Course Familiale (FCF 4.5k)
- Tenue du Symposium d'Art In Situ
- Hébergement du Recycl-Art
- Début de l'aménagement du sentier du Lièvre
- Début du projet de la station de lavage à bateaux

Une subvention de 89 487,00 \$ fut obtenue du gouvernement provincial pour financer le parc pour enfants et la réfection de l'éclairage du terrain de balle.

Une subvention de 25 000,00 \$ fut obtenue du gouvernement fédéral pour l'acquisition et l'installation du système audiovisuel au Centre communautaire.

Une subvention de 20 000,00 \$ a été obtenue de la MRC de Papineau pour l'aménagement de sentiers sur le terrain adjacent au Centre communautaire.

Une subvention de 10 500,00 \$ a été obtenue du gouvernement provincial pour l'achat et l'installation d'une station de lavage à bateaux.

Des subventions totalisant 20 000,00 \$ ont été obtenues du gouvernement provincial et ont été injectées dans le réseau routier.

Une subvention de 2 500,00 \$ de Desjardins a soutenu l'acquisition de la balançoire du parc pour enfants.

#### ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2020

La valeur imposable totale des immeubles inscrits au rôle d'évaluation triennal pour l'exercice financier 2020 est actuellement de 185 778 600,00 \$. Les priorités suivantes, déjà débutées pour la majorité, se poursuivront d'ici la fin de l'année 2020;

- Poursuivre les travaux de réfection des chemins municipaux;
- Réfection de l'éclairage du terrain de balle
- Aménagement de sentier du Lièvre adjacent au Centre communautaire
- Amélioration du sentier Albatros
- Installation de la station de lavage à bateaux

#### LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,C. T-11.001), voici la rémunération annuelle des membres du conseil de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2019 :

	Rémunération municipale	Allocation de dépenses
Maire :	12 199,92 \$	6 099,96 \$
Conseillers :	4 635,96 \$	2 317,92 \$
	Rémunération MRC	Allocation de dépenses MRC
Maire	7 733,00 \$	2 577,67 \$

#### CONTRAT OU DÉPENSE DE PLUS DE 25 000,00 \$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2019

Camionnette	Automont	40 547,83 \$
Parc pour enfants	Jeux 1000 pattes	100 788,00 \$
Sel de déglçage	Compass Minerals	77 790,89 \$
Diesel	Énergie Sonic	50 198,06 \$
Réparation Sterling 2009	Camion Freightliner Mont-Laurier	33 575,02 \$
Location rétrocaveuse	J.R. Brisson	29 791,31 \$

#### CONCLUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Un gros merci aux membres du conseil et au personnel de la Municipalité pour leur excellente collaboration au cours de l'année 2019.

Continuez de nous suivre en consultant notre site internet au [www.val-des-bois.ca](http://www.val-des-bois.ca), en assistant aux réunions du conseil municipal tous les premiers mardi du mois à 19 h, dans le journal local «Le Valboisien» et sur Facebook.

**2020-06-96**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 20-05 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de mai 2020 dressé par la directrice générale, portant le numéro 20-05 totalisant une somme de **89 463,36 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	<b>31 296,26 \$</b>
-	Déboursés par chèque :	<b>2 338,58 \$</b>
-	Déboursés par prélèvement :	<b>15 283,68 \$</b>
-	Salaires :	<b>40 544,85 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-97**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2020**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois d'avril 2020 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-98**

**MODIFICATION À LA FERMETURE DES IMMEUBLES ET TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU la résolution 2020-04-69 par laquelle le conseil municipal a restreint l'accès à ses édifices et terrains en raison de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU la reprise évolutive des divers services par le gouvernement provincial;

ATTENDU les directives du gouvernement provincial en lien avec la distanciation sociale en tout temps;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète la réouverture de tous les terrains à compter du 1<sup>er</sup> juin;

ET QUE l'accès aux bureaux administratifs pour les citoyens soit autorisé à condition de respecter les directives d'hygiène et de distanciation sociale, sans toutefois autoriser les contacts directs avec les employés autres qu'à la réception;

ET QUE la bibliothèque suive les diverses phases de réouverture approuvées par la ministre de la Santé et des services sociaux donc une réouverture partielle le 1<sup>er</sup> juin 2020;

ET QUE l'accès au Centre communautaire est toujours fermé, à cette fin, tout accès doit avoir préalablement été autorisé par la direction générale;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE toute personne ne respectant pas ces règles soit immédiatement expulsée et s'expose à une amende.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-99**

**VAL-DES-BOIS – SITUATION GÉOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE**

ATTENDU les mesures d'isolation vécues par les citoyens de la municipalité de Val-des-Bois relativement aux directives de confinements des régions dans le cadre de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE les citoyens n'ont pu quitter le territoire municipal afin de se procurer des biens et services essentiels;

ATTENDU QUE cette situation a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2020 et s'est terminée le 5 mai 2020;

ATTENDU QU'il est important de noter que la municipalité de Val-des-Bois est située sur le territoire de la MRC de Papineau, mais bornée au nord de la route 309 par la MRC Antoine-Labelle dans la région des Laurentides et au sud de la route 309 par la MRC des Collines en Outaouais;

ATTENDU QU'aucun lien routier ne permet aux citoyens d'accéder aux municipalités plus peuplées de la MRC de Papineau et offrant des biens et services tels que pharmacies, médecins, supermarchés et autres;

ATTENDU la sensibilisation de notre Député, monsieur Mathieu Lacombe, de nos particularités géographiques et des problématiques d'approvisionnements majeures vécues par les citoyens et que celui-ci a obtenu correctifs des mesures en place le 5 mai 2020;

ATTENDU QUE les préjudices vécus par les citoyens sont totalement inacceptables et qu'il y a lieu de s'assurer que ceci ne se présente jamais;

ATTENDU QU'il est opportun de s'assurer que tous les preneurs de décision considèrent les spécificités géographiques exceptionnelles de la municipalité de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande aux décideurs de s'assurer que la situation géographique exceptionnelle de la municipalité de Val-des-Bois soit prise en considération afin d'éviter toute récurrence d'enclavement de ses citoyens pour l'accès aux biens et services essentiels et ce dans toutes les décisions gouvernementales;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, ministre responsable de l'Outaouais et Député de Papineau, madame Evelyn Gauthier, directrice régionale de l'Outaouais au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Denis Bélanger, directeur régional de l'Outaouais au Ministère de la Sécurité publique, madame Josée Fillion, présidente-directrice générale du CISSS de l'Outaouais, monsieur Benoît Lauzon, préfet de la MRC de Papineau ainsi que Stéphane Lauzon, Député fédéral du comté Argenteuil/Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-100**

**STATION DE LAVAGE À BATEAU – MODIFICATION À LA REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU que la présente résolution abroge et remplace la résolution 2020-05-87;

ATTENDU la subvention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) obtenue dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

ATTENDU QUE les achats et les travaux en régie ont été effectués dans la période couverte par l'entente;

ATTENDU QUE considérant la période hivernale, les travaux d'électricité du projet n'ont pas été effectués selon les termes de l'entente;

ATTENDU QUE la reddition de compte a été acheminée en temps et lieu, incluant toutes les preuves disponibles reliés au projet;

ATTENDU QUE conformément à l'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, aucune dépense effectuée au-delà du 31 mars 2020 ne sera remboursée;

ATTENDU les difficultés à obtenir les services d'un électricien, la Municipalité s'engage à terminer les travaux avant le 15 juillet 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à transmettre les preuves justificatives, incluant les photos, de la fin des travaux au MFFP avant le 20 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce Conseil affirme que les travaux de la station de lavage à bateaux ne sont pas entièrement exécutés;

ET QUE ce Conseil accepte que la subvention soit retranchée des montants impayés en date du 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-06-101**

**DÉSIGNATION L'AIDE-INSPECTRICE À TITRE DE FONCTIONNAIRE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois, par sa résolution numéro 2020-01-16, a embauché une aide-inspectrice;

ATTENDU QUE l'aide-inspectrice aura les mêmes droits et responsabilités que l'inspectrice en bâtiments et environnements;

ATTENDU QU'afin de s'assurer que celle-ci puisse avoir accès aux propriétés privées afin de réaliser des inspections, la Municipalité doit la désigner à titre de fonctionnaire municipal tel que décrit aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE celle-ci aura, entre autres, le mandat d'émettre des permis et des avis d'infractions;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne madame Andréane Sarrazin à titre de fonctionnaire municipal aux fins de l'application des divers règlements applicables par la Municipalité;

ET QUE cette fonctionnaire municipale relève de la directrice générale et travail en équipe avec l'inspectrice municipale;

ET QUE cette désignation soit en vigueur immédiatement et jusqu'à la cessation de l'emploi ou la révocation du titre par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-102

**CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTQ CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 309 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la proposition de contrat reçu du Ministère des Transports (MTQ) pour le déneigement de la route 309 pour la période hivernale 2020-2021;

ATTENDU QUE le MTQ offre 175 366,00 \$ pour le déneigement de la route 309;

ATTENDU QUE le contrat inclut une clause de renouvellement pour deux périodes successives d'un an;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le contrat de service du MTQ relatif au déneigement de la route 309 pour la période hivernale 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

2020-06-103

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 31)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Roland Montpetit, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**